

CHAPITRE 2

L'école primaire au temps de Jules Ferry

Comment l'école de Jules Ferry aide-t-elle la République à s'installer durablement ?

Ancrage dans le programme CM2 actif en 2026-2027

« À partir des années 1880, l'adhésion à la République se construit en partie par l'école gratuite, laïque et obligatoire. Les bâtiments et les programmes de l'école de la République facilitent l'entrée concrète dans le sujet d'étude. »

Programme d'histoire-géographie du cycle 3 applicable au CM2, BOEN 2020 modifié en 2023.

Finalités du chapitre

- Comprendre les transformations juridiques de 1881-1882.
- Observer les bâtiments et l'organisation matérielle de l'école.
- Analyser les programmes et le projet civique de l'école républicaine.
- Nuancer : instruction obligatoire, laïcisation en étapes, séparation des sexes.

Repères et lexique

Dates : 1881, 1882, 1883, 1886.

Personnage : Jules Ferry.

Notions : gratuité, obligation d'instruction, laïcité, mairie-école, programme, citoyen.

Durée : 3 séances de 55 minutes + évaluation.

Progression des apprentissages

Séance	Question de séance	Objectifs	Documents pivots
Séance 1 Gratuite, obligatoire et laïque	Comment les lois de 1881 et 1882 transforment-elles l'instruction des enfants ?	Comprendre ce que la loi de 1881 rend gratuit. Distinguer instruction obligatoire et fréquentation obligatoire d'une école publique. Comprendre comment la loi de 1882 laïcise les programmes de l'école publique.	S1-D1 : La loi du 16 juin 1881 S1-D2 : La loi du 28 mars 1882
Séance 2 La maison d'école de la République	Comment les bâtiments et l'organisation de la classe rendent-ils l'école de la République visible et efficace ?	Observer une mairie-école et comprendre l'association entre commune et instruction publique. Décrire précisément une salle de classe de la fin du XIXe siècle. Relier l'organisation matérielle de la classe à l'enseignement simultané.	S2-D1 : Norville : la mairie et l'école S2-D2 : Une leçon d'écriture à Damvillers
Séance 3 Ce que l'école apprend aux enfants	Quels savoirs et quelles valeurs l'école de la République veut-elle transmettre ?	Classer les enseignements prévus par la loi de 1882. Repérer les différences de programme entre filles et garçons. Comprendre le projet moral et civique confié à l'école publique.	S3-D1 : Le programme fixé par la loi de 1882 S3-D2 : Jules Ferry écrit aux instituteurs

Architecture pédagogique commune

Narration → question-problème → document → reprise narrative → question-problème → document → leçon

Les récits utilisent Louise, personnage fictif clairement annoncé, pour donner une continuité sensible au chapitre. Ils sont interrompus avant la réponse : le document devient nécessaire pour résoudre la tension.

Évaluation

- Connaître les dates et le sens des lois de 1881 et 1882.
- Expliquer les mots gratuite, obligatoire et laïque.
- Lire un court extrait de loi et justifier une réponse.
- Décrire le rôle d'une mairie-école et l'organisation d'une classe.
- Expliquer comment l'école contribue à installer la République.

Compétences et sources

Compétences travaillées — formulation officielle

- Comprendre le sens général d'un document.
- Identifier le document et savoir pourquoi il doit être identifié.
- Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question.
- Savoir que le document exprime un point de vue, identifier et questionner le sens implicite d'un document.
- Écrire pour structurer sa pensée et son savoir, pour argumenter et écrire pour communiquer et échanger.
- Reconnaître un récit historique.
- S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger.
- S'approprier et utiliser un lexique historique et géographique approprié.

Principes de contrôle

- Chaque question trouve une preuve visible dans le document concerné.
- Les questions sont identiques dans le diaporama, la fiche élève et la fiche enseignant.
- Les corrections n'ajoutent pas d'information absente du support sans la signaler comme mise en relation.
- La trace écrite ne contient que des savoirs construits pendant la séance.

Sources principales vérifiées

- Ministère de l'Éducation nationale, fac-similé de la loi du 16 juin 1881 ; Légifrance, version initiale.
- Sénat, texte de la loi du 28 mars 1882 ; Légifrance, articles 2 et 4 dans leur version initiale.
- MUNAÉ, collection Allard, inventaire 2016.41.717.
- MUNAÉ, inventaire 1979.36669.15.
- Ministère de l'Éducation nationale, L'idée républicaine, anthologie, p. 133-140.